

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

33

**pour la question
n° 15**

Date de convocation :

8 février 2019

Date d'affichage :

21 février 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, CERLES, Mmes CHAMPEL (pour la question n° 15) DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 3), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 14

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 2

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michèle GRENET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190214-DELIB190214-DE
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FEVRIER 2019**

QUESTION N° 14

OBJET : Externalisation de l'entretien des bâtiments : avenant 3 au lot 01 - nettoyage et entretien de locaux administratifs

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 31 janvier 2019

Par délibération du 04 novembre 2016, le lot 01, « nettoyage et entretien de locaux administratifs » a été attribué à NET PLUS pour un montant estimatif annuel de 101 274.91 € HT.

Par délibération du 11 mai 2017 le conseil municipal a approuvé un premier avenant au lot 01 intégrant des prestations supplémentaires à la Maison des Associations.

Par délibération du 21 septembre 2017 le conseil municipal a approuvé un deuxième avenant au lot 01 intégrant des prestations supplémentaires à la Maison des Associations, à l'Ecole d'Arts Plastiques et aux toilettes situées place de la Fédération.

Aujourd'hui, il est proposé de diminuer les prestations au niveau de la mairie annexe car des sèche mains électriques ont été installés dans les sanitaires des 1^{er} et 2^{ème} étages, le prestataire ne fournit donc plus de papier essuie-mains pour ces lieux. La moins-value s'élève à 35 € HT / mois soit 420 € HT sur la durée restante du marché (01/01/19 – 31/12/19).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant susmentionné.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 février 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL